

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Procès-verbal de la séance du mardi 21 décembre 2021**

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le mardi 21 décembre 2021 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour :**

**Approbation du Conseil municipal du 25 novembre 2021**

**Décisions du Maire :**

**Propositions de délibération :**

COMMUNE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER - ADHESION CAVITES37

Pour avis

SINISTRE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL - SUBVENTION

Solidarité intercommunale

INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 - ADOPTION

Modalité intégration nouveau référentiel comptable

PERSONNEL - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Actualisation délibération

#### **Infos et points divers :**

Ages&Vie : réflexion projet

Panneaux photovoltaïques : réflexion projet

Commission Bâtiments : compte rendu

Chantier restauration église : comité de pilotage

Cimetière : relevage tombes

SDIS : participation communale

Ferme Expo 2021 : prix Lucie OGER

Le journal La Vie Hermitoise : sommaire

Les vœux : organisation

Trésorerie : départ Monsieur Clémot

#### **Dates à retenir :**

Election présidentielle : dimanche 10 avril et dimanche 24 avril 2022

Elections législatives : dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022

Prochain conseil municipal : le 27 janvier 2022

Inauguration de la mairie : à définir

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Monsieur Christophe Riant, Monsieur Eric SOETAERT, Monsieur Olivier BIZIEUX, Madame Lucie OGER, Monsieur Jean-François LECLERC, Monsieur Louis DE BEAUNAY, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Madame Geneviève RIPPON, Madame Vérane MAILLER ;

Absents représentés : Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ; Madame Aurélie BELDAN.

Absents et Absents excusés : Monsieur Jean-Jacques BESNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINE, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

### **Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal**

#### **Achat**

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2021_034	23/11/2021	COMMUNE	MAIRIE - Révision technique épaveuse NOREMAT	NOREMAT	783,61	940,33
2021_035	06/12/2021	COMMUNE	MAIRIE - Matériel ergonomique	LE MONDE DU TDAH	204,60	204,60
2021_036	09/12/2021	COMMUNE	MAIRIE - Matériel soudure	OUEST SOUDURE	485,00	582,00
2021_037	10/12/2021	COMMUNE	MAIRIE - Maintenance projecteur	MOTIV'SOLUTIONS	308,00	381,60

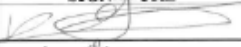
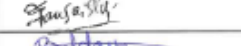

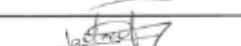
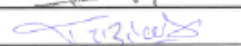
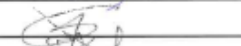
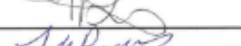


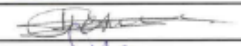





Le procès-verbal du 25 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

République Française  
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
COMMUNE DE LES HERMITES

#### **LISTE DE PRESENCE**

Réunion du 25/11/2021

Date de la convocation: 19/11/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	
MAILLER Véronique	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET

### **Délibérations du conseil**

#### **DE\_2021\_070 COMMUNE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER - ADHESION CAVITES37**

Vu les articles L5210-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 mai 2021, le conseil municipal de Saint-Antoine du Rocher a demandé son adhésion au Syndicat intercommunal Cavités 37

Considérant l'intérêt d'étendre leurs connaissances dans le domaine souterrain,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTE** la demande d'adhésion de la commune de Saint-Antoine du Rocher au Syndicat intercommunal Cavités 37.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0**  
**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches,  
le 23/12/2021 et de l'affichage le 23/12/2021  
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :  
23/12/2021 037-213701162-20211221-DE\_2021\_070-DE

Arrivée à 20H05 de Madame Lucie OGER

**DE\_2021\_071 SINISTRE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL - SUBVENTION**

Le 19 juin 2021, une tornade a ravagé Saint-Nicolas-de-Bourgueil et sa région avec des pointes de vents relevées à 180 km/h.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent à plusieurs centaines de milliers d'euros. L'état des dépenses engagées en octobre 2021 s'élevait à plus de 816 000.00 €. De nombreuses habitations ont été touchées dont l'église qui a vu son clocher arraché.

Lors de la tenue du Congrès des maires le 30 novembre dernier, un appel à la solidarité intercommunale a été lancé par Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Président de l'Association des maires d'Indre-et-Loire. Cet élan de solidarité a été repris à la Communauté de communes du Castelrenaudais, ce qui invite la commune à s'inscrire dans cette démarche.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Subvention proposée : 300.00 euros.

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation ;

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan départemental de solidarité en faveur de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300.00 euros à la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0**  
**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches,  
le 23/12/2021 et de l'affichage le 23/12/2021  
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :  
23/12/2021 037-213701162-20211221-DE\_2021\_071-DE

**DE\_2021\_072 INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 - ADOPTION**

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offrant la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu la délibération en date du 18 juin 2021 adoptant de manière anticipée le référentiel M57 au 1er janvier 2022 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PRECISE** que le basculement se fait à compter de l'exercice 2022 et concerne le budget communal et le budget annexe du Lotissement ;

- **DECIDE**, en dépit de la non obligation pour les communes de moins de 3500 habitants **d'adopter** un Règlement budgétaire et financier, de **valider** les éléments suivants :

- l'amortissement obligatoire, qui concerne essentiellement les comptes 204, des immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ne sera pas fait, par simplification, selon la règle du prorata temporis sauf à ce que le montant du bien excède un seuil significatif déterminé pour la commune à 100 000 € ;
- les durées d'amortissement déterminées par la délibération DE-2020-001 sont modifiées comme suit : seuls les comptes 204 donneront lieu à amortissement avec des durées réglementaires qui s'établissent à 05 ans (financement de biens meubles), 10 ans (financement de biens immobiliers), 20 ans (projets d'infrastructures d'intérêt national) ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;
- de constituer une provision pour créances douteuses à compter de l'exercice 2022, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :  
N+2 : 15 %, N+3 : 40 %, N+4 et au-delà : 70 %
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- le pourcentage permettant au maire de procéder par délégation du conseil à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exception de ceux des dépenses de personnel, sera déterminé lors du vote des budgets dans la limite réglementaire des 7,5 %.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 14    Pour : 14    Contre : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 23/12/2021 et de l'affichage le 23/12/2021  
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 23/12/2021 037-213701162-20211221-DE\_2021\_072-DE

**Abstention : 0      Refus : 0**

### **DE\_2021\_073 PERSONNEL - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face soit à un besoin ponctuel lié à un accroissement temporaire d'activité soit au remplacement de l'agent postal communal, qui pourvoira au remplacement de l'assistante de la secrétaire de mairie pendant son arrêt maladie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### **DECIDE**

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin ponctuel lié à un accroissement temporaire d'activité soit le remplacement de l'agent postal communal, qui pourvoira au remplacement de l'assistante de la secrétaire de mairie pendant son arrêt maladie ;
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 14    Pour : 14    Contre : 0**

**Abstention : 0      Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 23/12/2021 et de l'affichage le 23/12/2021  
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 23/12/2021 037-213701162-20211221-DE\_2021\_073-DE

### **DE\_2021\_074 DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6226	Honoraires	-2500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2500.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Résultat du vote : Adoptée****Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 23/12/2021 et de l'affichage le 23/12/2021  
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 23/12/2021 037-213701162-20211221-DE\_2021\_074-DE

**Infos et points divers :****Ages&Vie : réflexion projet**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur GARANTIE, correspondant Ages&Vie, afin d'avancer sur le projet d'implantation d'une structure d'accueil sur la commune pour personnes âgées en perte d'autonomie. La réflexion est engagée et devrait donner lieu à une présentation générale aux élus communaux en début d'année 2022.

**Panneaux photovoltaïques : projet**

Monsieur le Maire rapporte qu'un commercial de la société RWE a été reçu afin d'exposer un projet de parc de panneaux photovoltaïques pour un particulier. Suite aux données chiffrées communiquées sur la production d'énergie, Monsieur le Maire a pris acte de la démarche, ce que relève également les élus.

**Commission Bâtiments : compte rendu**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une commission Bâtiment s'est tenue le jeudi 16 décembre, avec les interventions suivantes identifiées :

**Ecole**

- rénovation de la cours (coût annoncé 38 000 € à étudier),
- projet déplacement abri bus,
- rénovation du carrelage des toilettes,
- actions mineures niveau chaufferie,
- sécurisation du muret en bout de cours,
- projet passage en LED des luminaires.

**Mairie**

- étude valorisation de l'ancien emplacement citerne à gaz.

**Eglise**

- interventions mineures types éclairage et serrure à prévoir.

**Salle des fêtes**

- problèmes de gouttières signalés, interventions mineures attendues.

**Buvette du stade**

- un manque de soin sur l'usage du local est signalé ; une communication sera faite pour sensibiliser sur le « bon usage » de la buvette auprès de ses utilisateurs.

**Sortie bourg devant HLM**

- étude mise en place d'écluses ou de chicanes (resserrement de la chaussée) visant à faire ralentir la circulation jugée excessive sur cet axe.

**Chantier restauration église : comité de pilotage**

Monsieur François SALGE prend la parole afin de rappeler que de par la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 20 décembre 2019 liant la commune et l'association Les Hermites Patrimoine, l'accord de la commune doit être sollicité sur les dossiers de consultation des entreprises et des documents d'étude en phase d'exécution des marchés. Dans ce contexte, une commission sera mise en place composée de 04

membres de l'association et de 04 élus communaux, ces derniers étant désignés comme suit : Monsieur François SALGE 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Christophe Riant 3<sup>e</sup> adjoint, Monsieur Louis de BEAUNAY et Monsieur Stéphane VERDIER, conseillers.

Monsieur SALGE communique par ailleurs sur le descriptif des travaux visant à la restauration de la voûte de la chapelle Saint-Hubert : à l'appui de ce sommaire, des artisans doivent encore être consultés.

#### Cimetière : relevage tombes

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la restructuration du cimetière, une convention devrait de nouveau être rédigée entre la commune et le groupe ELABOR pour le relevage de tombes sur 2022 et 2023 : le budget alloué sera étudié prochainement.

#### SDIS : participation communale

Monsieur le Maire fait savoir que la participation de la commune pour financer les dépenses réelles de fonctionnement du SDIS s'élèvera en 2022 à 6 577 € (en augmentation de 247 € depuis 2021).

#### Ferme Expo 2021 : prix Lucie OGER

Monsieur le Maire félicite de nouveau et devant l'Assemblée Madame Lucie OGER pour les récompenses remises au titre de son investissement dans sa fromagerie : Premier prix Trophée des territoires dans la catégorie n° 1 et prix « Coups de cœur du public » qui lui octroie une place lors de la prochaine édition de la Ferme Expo, l'évènement agricole par excellence de la région. Encore Félicitations de la part de tous les élus !

#### Le journal La Vie Hermitoise :

Monsieur le Maire informe que la prochaine édition du journal communal paraîtra fin janvier 2022 et présentera l'actualité des Hermitois de ces derniers mois.

#### Les vœux : organisation

Monsieur le Maire fait savoir avec regrets que les vœux ne seront pas organisés pour la seconde année consécutive compte tenu du contexte sanitaire, décision suivie par l'Assemblée.

#### Trésorerie : départ Monsieur Clémot

Monsieur le Maire annonce le départ prochain de Monsieur Clémot suite à la fermeture annoncée de la Trésorerie de Château-Renault. Son départ est regretté au vue du soutien constant apporté toutes ces années auprès des collectivités du territoire. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

#### La Fibre :

Monsieur le Maire rapporte qu'une rencontre va se tenir en début d'année 2022 pour la phase commerciale du raccordement à la fibre. Les travaux de déploiement pour l'heure, reste toujours consultables sur le site de Val de Loire numérique.

#### Activités touristiques : prévision

Monsieur le Maire fait savoir qu'à ce jour, il reste difficile de programmer des activités festives pour 2022 compte tenu du contexte Covid, sans qu'il ne soit envisagé d'y renoncer : les annulations seront donc étudiées lors des annonces gouvernementales du moment.

#### Contrat territorial global :

Monsieur François SALGE prend la parole pour exposer l'accord passé entre la CAF et la Communauté de communes pour, notamment, la Petite enfance dont la traduction dans le cadre communal reste à définir. A relever que la Communauté de communes prendra ici la compétence « enfance-jeunesse ».

**Pays Loire Touraine : exposition**

Monsieur le Maire rapporte que le Pays Loire Touraine présente pour 2022 une proposition d'emprunt d'expositions thématiques visant à valoriser la diversité des patrimoines des communes. Répondant favorablement à cette proposition, Monsieur le Maire annonce que la première exposition portera sur « l'Art et la Matière », métiers d'art en Pays Loire Touraine lors de la Fête des crêpes le 02 mars.

**Point sur les commerces :**

Monsieur Stéphane VERDIER prend la parole pour informer que les travaux visant à la rénovation des commerces débiteront le 03 janvier prochain : dans ce contexte, une réunion de chantier se tiendra tous les mardis matin salle « Petite classe » de la Mairie. Fin des travaux annoncée pour juin-juillet 2022.

**Dates à retenir :**

Election présidentielle : dimanche 10 avril et dimanche 24 avril 2022

Elections législatives : dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022

Prochain conseil municipal : le 27 janvier 2022

Inauguration de la mairie : à définir

***L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est close à 22 h 35.***

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 21 décembre 2021 par objet**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
21/12/2021	DE_2021_070	COMMUNE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER - ADHESION CAVITES37	144
21/12/2021	DE_2021_074	DECISION MODIFICATIVE	147
21/12/2021	DE_2021_072	INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 - ADOPTION	146
21/12/2021	DE_2021_073	PERSONNEL - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF	147
21/12/2021	DE_2021_071	SINISTRE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL - SUBVENTION	145

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 21 décembre 2021 par numéro**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
21/12/2021	DE_2021_070	COMMUNE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER - ADHESION CAVITES37	144
21/12/2021	DE_2021_071	SINISTRE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL - SUBVENTION	145
21/12/2021	DE_2021_072	INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 - ADOPTION	146
21/12/2021	DE_2021_073	PERSONNEL - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF	147
21/12/2021	DE_2021_074	DECISION MODIFICATIVE	147

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 21 décembre 2021 par nomenclature**



DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
<b>4.2 Personnel contractuel</b>			
21/12/2021	DE_2021_073	PERSONNEL - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF	147
<b>5.2 Fonctionnement des assemblées</b>			
21/12/2021	DE_2021_070	COMMUNE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER - ADHESION CAVITES37	144
<b>7.1 Décisions budgétaires</b>			
21/12/2021	DE_2021_074	DECISION MODIFICATIVE	147
<b>7.10 Divers</b>			
21/12/2021	DE_2021_072	INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 - ADOPTION	146
<b>7.5 Subventions</b>			
21/12/2021	DE_2021_071	SINISTRE SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL - SUBVENTION	145

### Convocation

#### Message sécurisé

##### Détails du message

Objet: Convocation à la séance du 21 décembre 2021  
 Emis le: mercredi 15 décembre 2021 à 15h15  
 Pièce(s) jointe(s): convocation\_21\_décembre\_2021.pdf; ns du 211221.pdf; pv du 211125.pdf

##### Texte du message

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier au prochain Conseil municipal qui se tiendra le mardi 21 décembre 2021 à 20h00 en mairie salle " Petite classe ".

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints :

- La convocation,
- La note de synthèse,
- Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2021.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre présence afin de nous assurer que le quorum est atteint.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Maire, Alain DROUET


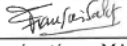


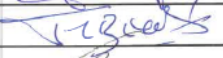

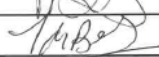
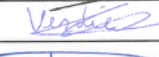




Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermite.fr	Réception confirmée le 15/12/2021 à 15:26
a.drouet@leshermite.fr	Réception confirmée le 15/12/2021 à 15:25
f.salge@leshermite.fr	Réception confirmée le 16/12/2021 à 22:16
a.beldan@leshermite.fr	aucune
c.riant@leshermite.fr	Réception confirmée le 16/12/2021 à 08:11
soetaert.eric@gmail.com	Réception confirmée le 16/12/2021 à 18:43
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 15/12/2021 à 17:28
ogermadeleine@gmail.com	Réception confirmée le 15/12/2021 à 21:51
jf-leclero@orange.fr	Réception confirmée le 15/12/2021 à 16:04
louis-de-beaunay@orange.fr	Réception confirmée le 15/12/2021 à 19:21
verdierstephane@orange.fr	Réception confirmée le 15/12/2021 à 21:31
feha.drouet@gmail.com	aucune
jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 15/12/2021 à 17:10
genevieveverippon@hotmail.fr	aucune
edebrantes@gmail.com	aucune
verane.gigaud@gmail.com	Réception confirmée le 15/12/2021 à 17:42

République Française  
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
 COMMUNE DE LES HERMITES

## LISTE DE PRESENCE

Réunion du 21/12/2021

Date de la convocation: 15/12/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	Représentée par MAILLER Vérane
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Absent
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	Représenté par RIANTE Christophe
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET